

## AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG DE LA GALIOTTE

### HISTOIRE DE LA VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY.

L'exploitation des carrières de moellons fut, pendant longtemps, l'une des activités d'appoint de la ville. Une grande partie d'entre elles se situait sous la Grande rue : leur entrée se faisait par la rue Carnot, la plus ancienne de la ville, située juste en dessous. Elles servaient couramment de caves ou d'étables.

Lorsque l'exploitation de ces carrières prit fin, il y a de nombreuses années, elles furent alors successivement utilisées comme champignonnières puis transformées en abris pendant les deux dernières guerres. Aujourd'hui, la majorité d'entre elles a été bouchée, mais certaines cavités subsistent et font office de caves pour les besoins des habitants de la rue Carnot.

Le sol de Carrières offre bien d'autres richesses exploitables. Du sable notamment. Pendant plus de 70 ans, des sablières furent exploitées près de la « Vieille Ferme » et de l'Étang de la Galiotte (côté Carrières Saint-Louis).

L'extinction progressive de cette activité permettra, d'ici quelques années, la création de nombreux espaces verts, naturels ou aménagés.

### L'ÉTANG DE LA GALIOTTE ET LES MAISONS DE PÊCHEURS.

Il s'agit de notre site d'étude.

La surface de l'étang est de 25,3 ha, pour un périmètre de 3,2 km.

La longueur est de 1,2 km pour une largeur maximale de 360 m.

Il y a une quarantaine d'années certains pêcheurs avaient l'habitude de venir pêcher à l'étang de la Galiotte en raison de ses eaux poissonneuses. Ils ont décidé de construire des cabanons flottant pour les abriter pendant leurs parties de pêche ainsi ils pouvaient rester plus longtemps avec un meilleur confort. Au départ ces cabanons ne servant qu'à la pêche et seuls les hommes y venaient, au fur et à mesure, les femmes et les enfants des pêcheurs s'y rendirent en raison du caractère plaisant du site et du sentiment de dépaysement dans un lieu urbain proche de Paris.

Ils y passaient de plus en plus de temps et le confort des cabanons s'est sans cesse amélioré jusqu'à aujourd'hui, grâce à des extensions de surfaces, l'ajout de mobilier, ainsi que par l'arrivée de l'eau (sous forme de citerne sur la berge ou dans le chalet), du gaz (en bombes) et de l'électricité (générateur, batteries et/ou panneaux solaire).

Aujourd'hui les 42 chalets sont présents sur la rive sud, mais au moment de l'implantation des premiers cabanons, ils étaient situés au nord de l'étang et l'on peut d'ailleurs encore en voir des restes à certains endroits. Théoriquement cette orientation était plus pertinente car les terrasses principales étaient exposées au sud. Mais quand nous avons demandé aux riverains pourquoi les chalets s'étaient ensuite développés sur la rive sud et non nord, ils nous ont répondu que cela était dû à la nature du sol des berges qui était trop meuble pour supporter les fixations. Les chalets sont reliés à la berge par différents systèmes leur permettant de suivre le niveau de l'eau tels que : poutres métalliques, câbles et passerelles. Les chalets sont tous bâtis sur le même type de base constituée de barils supportant un assemblage en bois qui les maintient ensemble. Un plancher ainsi qu'une structure verticale en bois viennent se fixer dessus.

La toiture en bac acier ou en tôle ondulée est ensuite posée sur la charpente et l'extérieur des chalets est constitué de bardage bois (souvent à clins) de différentes teintes.



LOCALISATION

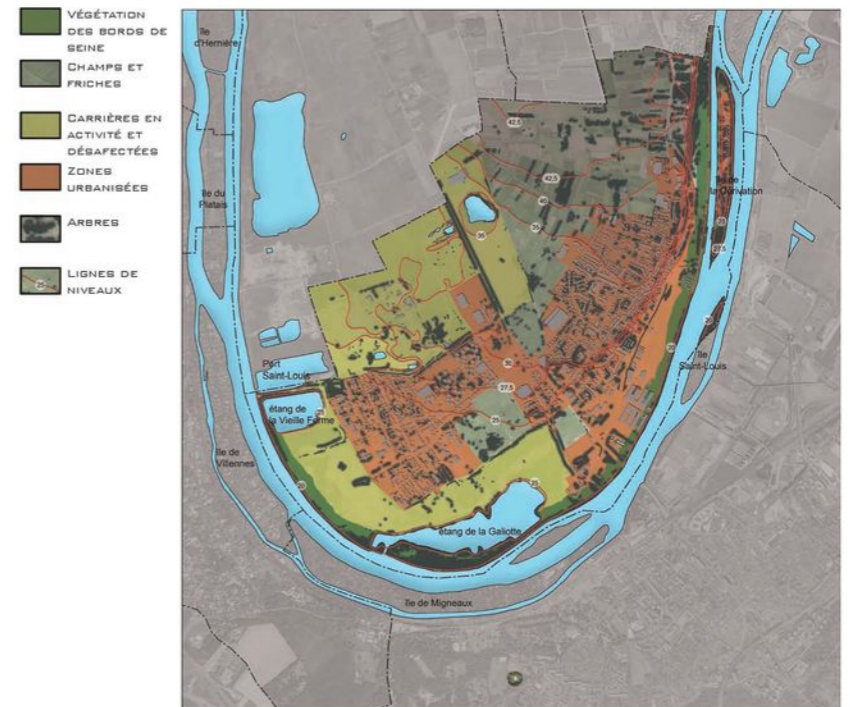
### LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Situé à 32 km au nord-ouest de Paris, dans une boucle de la vallée alluviale de la Seine.  
Région Ile de France.  
Département des Yvelines  
Communes limitrophes : -au nord : Triel sur Seine, Andrésy et Chanteloup-les-Vignes,  
-au sud : Villennes-sur-Seine et Poissy, sur la rive sud de la Seine.

Superficie : 718 ha.  
Densité : 1874 hab./km².  
Altitude : 32,80 m.

Population : 13 472 Carriérois (recensement 1999) dont 30, 8% de moins de 20 ans et 9,7 % de plus de 60 ans.

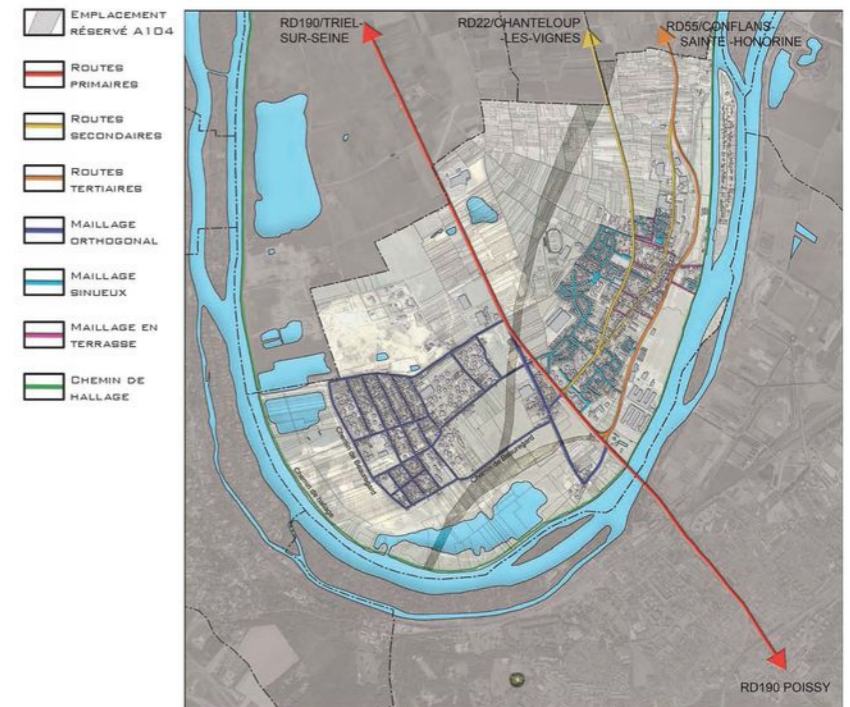
Commune concernée par 2 Projets d'Intérêt Général (PIG) :  
-le bouclage de l'autoroute A104, traversant la commune du nord au sud,  
-le tracé de la ligne souterraine EDF 2x225 kV  
A 30 minutes de Paris par le RER A et le train (gare SNCF/RATP de Poissy).  
Liaison routière à Poissy et Saint-Germain-en-Laye par la RD 190.  
Liaison autoroutière par l'A13 et l'A14 via Poissy.



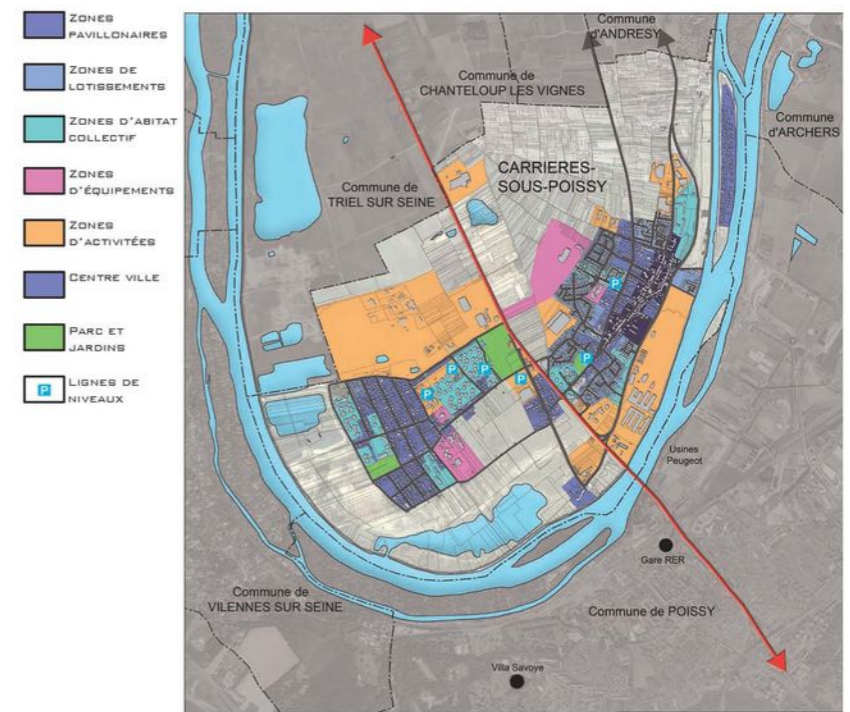
LE PAYSAGE



PHOTO AÉRIENNE DE CARRIÈRES SOUS POISSY ET SES ALENTOURS



LA VOIRIE



LES ZONES



1. CARRIÈRES EN ACTIVITÉS.



2. LES HLMS VUS DU SITE



3. LES CABANES

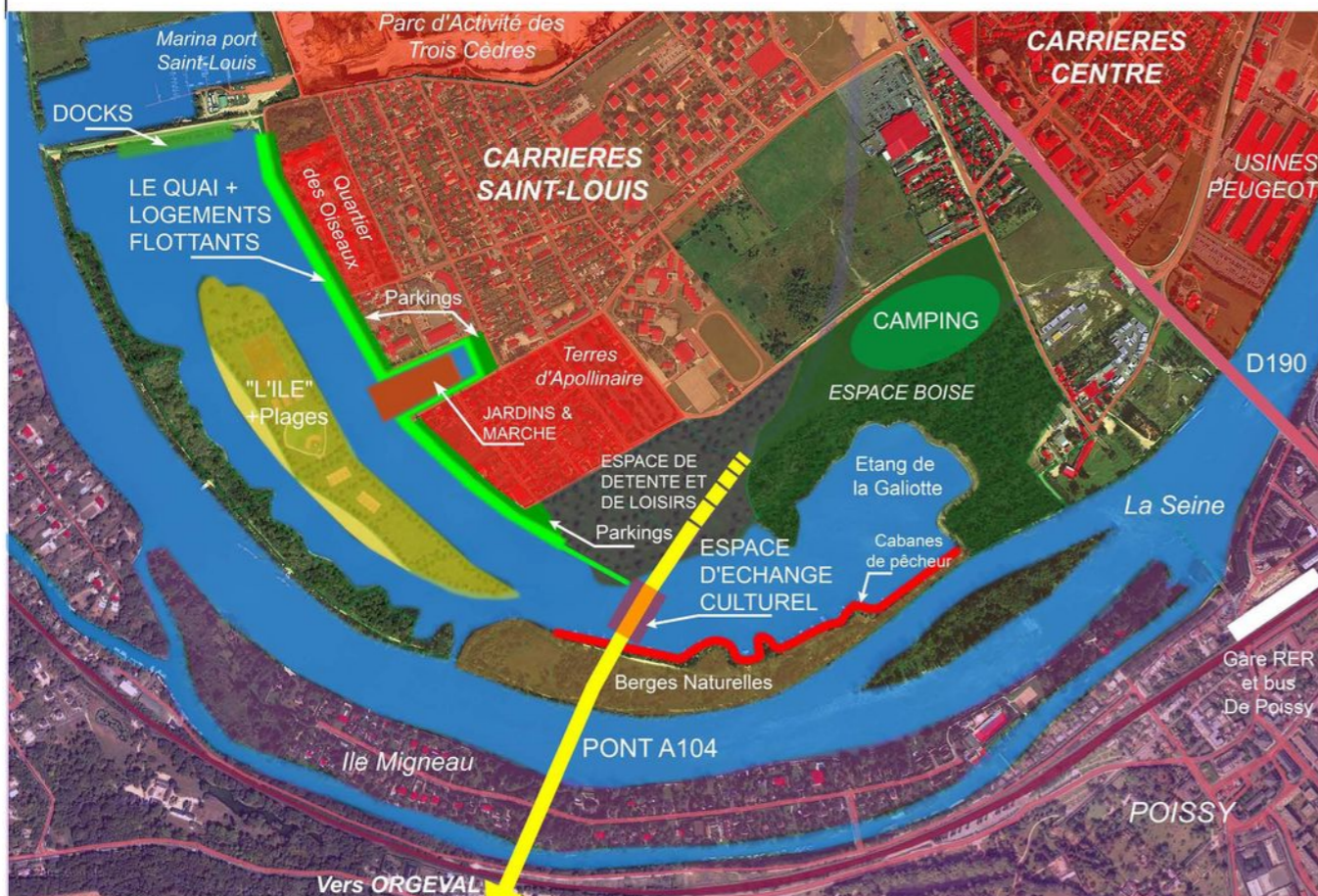


4. LES CABANES



# LE PARC: LE PROJET GLOBAL

GONDOR SYLVAIN  
TOUATI LUCAS



PLAN SCHÉMATIQUE

La présence évidente de l'eau sur le site correspond à l'un des thèmes que nous voulions aborder dans notre travail personnel de fin d'études.

La situation, la nature et la taille du site en font un lieu approprié pour l'intégration de notre projet. Les carrières en activités et à l'abandon font partie intégrante de la ville mais aujourd'hui certains secteurs des carrières forment des limites dans la ville et une réserve foncière pour la ville de Carrières-sous-Poissy. Leur utilisation et la modification de leur usage confèrent à la ville les moyens de trouver une unité avec les quartiers environnants. Dans cette optique, nous proposons un projet permettant une réintégration des terrains vagues dans les quartiers proches, dynamisant, par l'intermédiaire d'un grand parc, certains quartiers en créant une perméabilité entre l'ancien site des carrières et le quartier Saint Louis en particulier.

Notre projet global ainsi que nos projets particuliers répondent à des besoins réels ou à des manques qui seront destinés aux différentes populations du quartier et de la ville (Parc, logements, espace culturel, salle polyvalente, bibliothèque, jardins familiaux, petits services de proximité etc.), notamment aux enfants des nombreux groupes scolaires (salle de lecture et de jeux, de musique, espaces verts, parcours, jardins pédagogiques...).

Le devenir du site nécessite un projet urbain et architectural pour transformer les contraintes en qualités et révéler le potentiel du site laissé de côté actuellement. Créer un grand parc et son plan d'eau, des logements, différents équipements culturels et de loisirs pour le quartier, ses habitants et les visiteurs extérieurs.

## Le programme général du parc comprend :

- Le pont autoroutier de l'extension de l'A104 qui relie Orgeval et Méry-sur-Oise et qui n'est, pour l'instant, qu'un projet. Mais étant donné que le tracé nécessitant le passage en aérien au-dessus de la Seine au niveau de l'étang de la Galiotte a été choisi fin 2007 par le ministre des transports, nous voulions en tenir compte et l'intégrer au projet pour proposer une solution architecturale et paysagère qui conviendrait au mieux au site. Le pont est accompagné de la création d'une passerelle cycliste et piétonne sous le pont autoroutier qui relie la rive gauche de la Seine, (au niveau d'une zone de parking de l'autre côté de la voie ferrée), au centre du parc et au quartier proche Saint-Louis. De plus, la création d'une passerelle cycliste et piétonne sur les bases de l'ancien pont de Poissy connectera directement la gare RER de Poissy au parc ainsi qu'aux quartiers d'habitations afin de faciliter et raccourcir la distance de ce parcours très emprunté.
- La création du quai le long du chemin Beauregard qui borde le nord du site et qui sépare les zones d'habitations et le parc. Il est composé, en partie basse, d'une promenade ainsi que de petits commerces de proximité (manquants dans le quartier). Le quai est aussi le lieu d'accueil du projet personnel de logements flottants.
- Le quai comprend un espace entouré d'eau basé sur l'actuel square de loisir Bretagne qui intègre un ensemble de jardins familiaux destiné aux populations du quartier notamment pour les groupes scolaires dans le cadre de jardins pédagogiques ainsi qu'un marché couvert (qui manquait dans cette partie de la ville).
- En face du quartier Saint-Louis, sur le plan d'eau reliant les deux étangs, prend place un vaste espace de loisirs nautiques (plages à baignade autorisée) et de sport, appelé « l'île ». « L'île » est reliée au quai par des passerelles sur pilotis et permet de rejoindre directement les bords de Seine et le chemin de halage. De cette façon, le plan d'eau n'agit pas comme une barrière entre les zones d'habitations et les berges de la Seine comme le fait actuellement le vaste terrain à l'abandon. À l'inverse, l'eau « rapproche » la Seine des habitations, ce que nous voulions dès le début du projet pour faire profiter les habitants de la présence de l'eau et des qualités mal connues du site et ainsi leurs faire découvrir ou redécouvrir un autre aspect de leur ville.
- Dans la partie nord du secteur de l'étang de la Galiotte, actuellement vide, nous proposons un petit espace de camping dans la zone boisée. Les visiteurs pourront profiter du parc, des espaces de loisir et de sport, du tourisme et des différents équipements (marché, Espace culturel, Villa Savoie...). Mais aussi la possibilité louer une habitation flottante amarrée au quai pour un court séjour.
- Autour de l'étang de la Galiotte et des cabanes de pêcheurs, considérées comme l'un des symboles de la ville, nous avons choisi de pas modifier le dessin du site et de le laisser le plus possible tel quel. Nous avons uniquement modifié le paysage végétal, en boisant la partie laissée actuellement en friche à l'est, dans le but de créer une ambiance forestière, moyennement dense, afin de préserver le décor de l'étang de la Galiotte et le cadre de vie des « habitants » des cabanes. Mais aussi de proposer des espaces de promenade et de repos agréables au sein d'un site attrayant et original.

## Paysage :

- Proposer et conforter des parcours de promenade (contemplatives et récréatives) et des parcours de liaison (Gare de Poissy et quartier Saint Louis).
- Intégration paysagère de l'autoroute, en aérien au-dessus de la Seine et de l'étang et prolongation en souterrain au niveau de notre site, limiter le bruit et la pollution générée par les automobiles, qui nuiraient aux riverains et promeneurs. Volonté de végétaliser les piliers du pont pour l'intégrer au parc.
- Limiter le passage par le sud au niveau des chalets flottants de l'étang de la Galiotte en proposant d'autres cheminements et en attirant le plus possible le visiteur vers le nord (parkings, jardins, habitations et services au nord...).
- Apporter de l'agrément dans la découverte du site et dans l'usage des installations à travers un large éventail de possibilités : promenades, vues, jeu avec le relief, végétation, plage, terrains de jeux, grands espaces d'herbe permettant les jeux de ballons, espace de détente, kiosques à musique, jardins d'enfants, cinéma en plein air...



IMAGE AÉRIENNE DU PROJET



COUPE 1

COUPES PAYSAGÈRES 0 10 25 50 100



COUPE 2





PERSPECTIVE 1



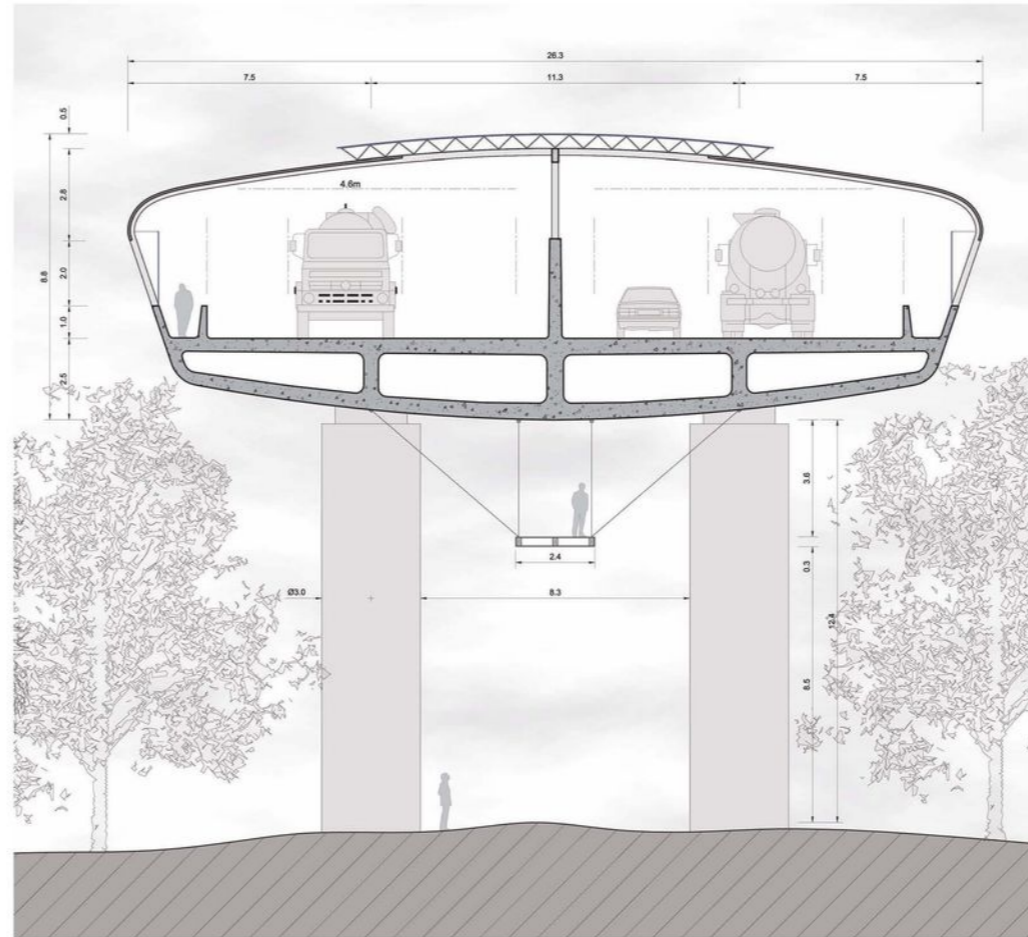
PERSPECTIVE 2



PERSPECTIVE INTÉRIEURE



TRACÉ DE L'EXTENSION DE L' A104 ENTRE ORGEVAL (A13) ET PONTOISE (A15-D14)



COUPE TRANSVERSALE A

- Longueur 22 km. Coût environs 1,8 milliard d'euros. (estimation)
- Dessert plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation : Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny-sur-Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy et Poissy.
- Supporte un trafic moyen journalier de 104 300 unités véhicules particuliers.

-L'idée de l'extension du réseau autoroutier de l'est parisien et de boucler la troisième ceinture autour de Paris date d'une quarantaine d'années. C'est en effet en 1965 qu'a été inscrit au schéma directeur de la région de Paris un projet de liaison entre Orgeval et Méry-sur-Oise en passant par la future ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

-Pendant cette longue période, de nombreuses solutions explorant différentes possibilités de configuration (aérien, souterrain ou en tranchée semi-ouverte) et de tracé ont été proposées. Avec en plus, le problème du franchissement de la Seine au niveau de Poissy et de Carrières-sous-Poissy.

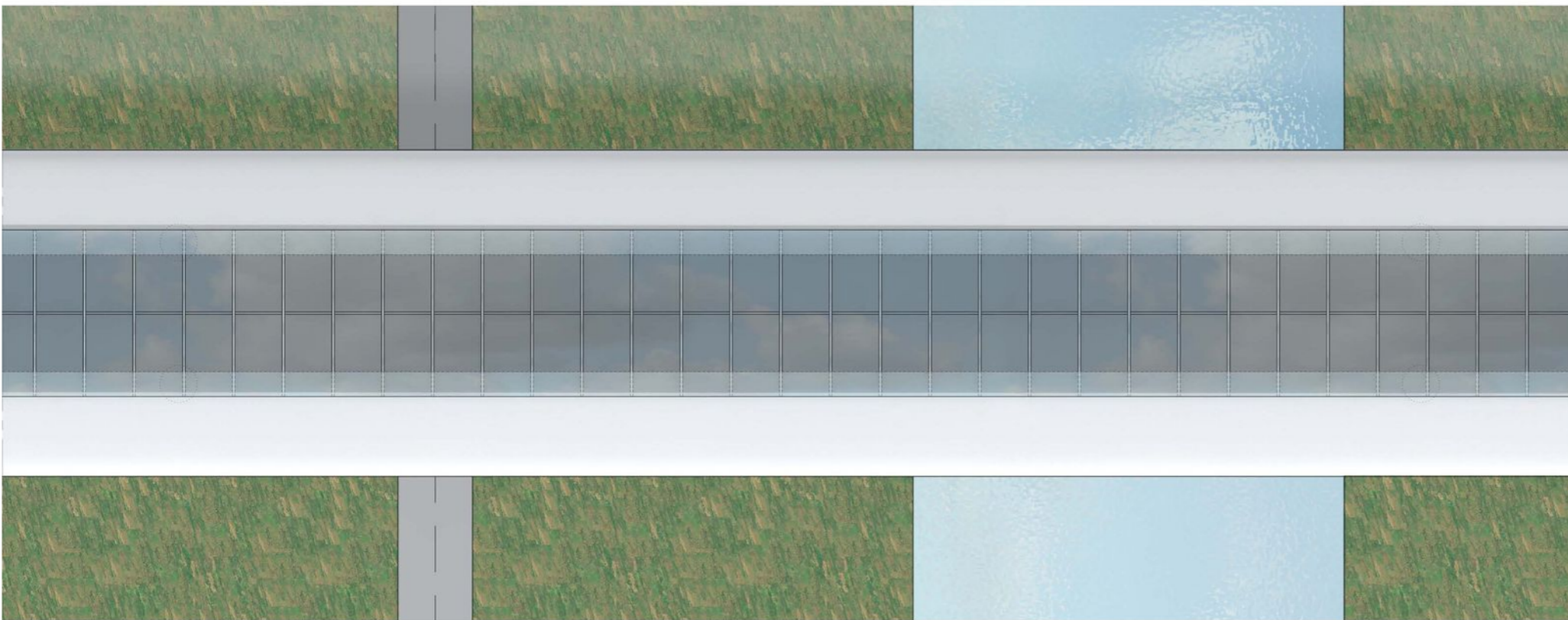
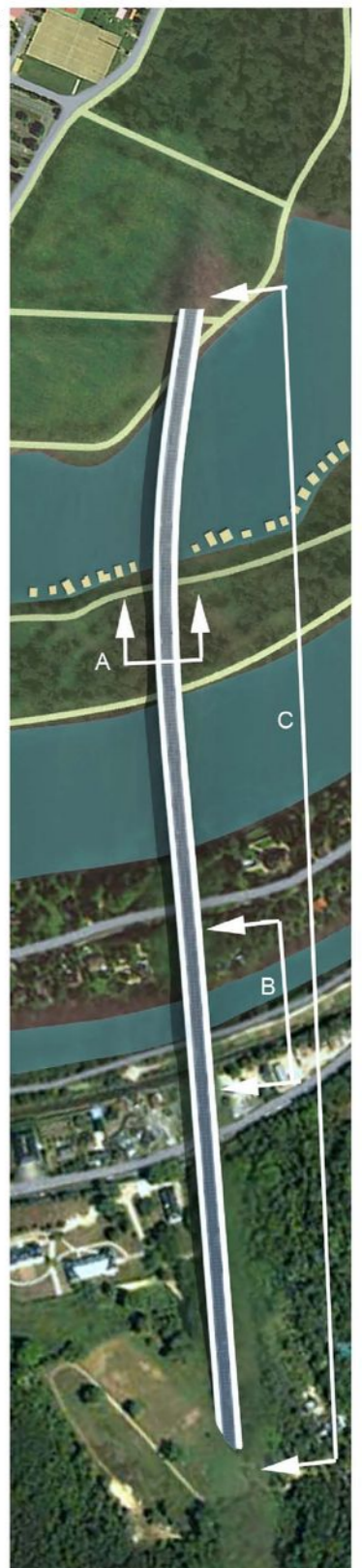
-A l'automne 2006, Monsieur Dominique Perben, Ministre des transports, a finalement retenu le tracé vert et implique dans notre secteur d'intervention de TPF une partie en aérien qui plonge ensuite en souterrain

-Nous avons pris la décision d'intégrer cet équipement imposant et contraignant dans notre projet car il nous paraît évident qu'il sera construit à court ou moyen terme. De plus, l'idée de devoir utiliser les contraintes liées à un pont autoroutier et d'utiliser ses propriétés dans notre projet (urbanisme et architecture) est un élément intéressant et un plus dans le cadre de notre TPF.

-Pour le dessin du pont nous nous sommes inspirés du projet de l'agence Lamache-Maufrat qui proposait deux ponts côte à côte avec une direction pour chaque pont. Nous avons décidé de ne faire qu'un seul pont de 2x2 voies.

Nous avons choisi de créer un pont couvert sur toute sa longueur afin de limiter les nuisances sonores, olfactives et visuelles et qui par son dessin pourrait « s'intégrer » dans le site ou tout du moins limiter son impact sur le site. Ouverture sur les flancs et le sommet de la toiture de l'ouvrage pour permettre l'évacuation des gazs d'échappement.

VUE D'ENSEMBLE

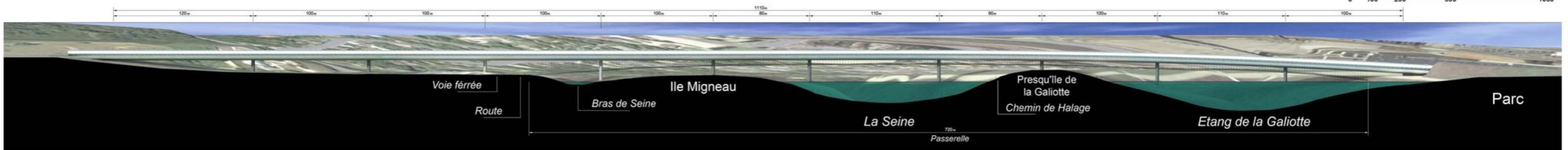


PLAN MASSE B



ÉLÉVATION

COUPE PAYSAGÈRE C

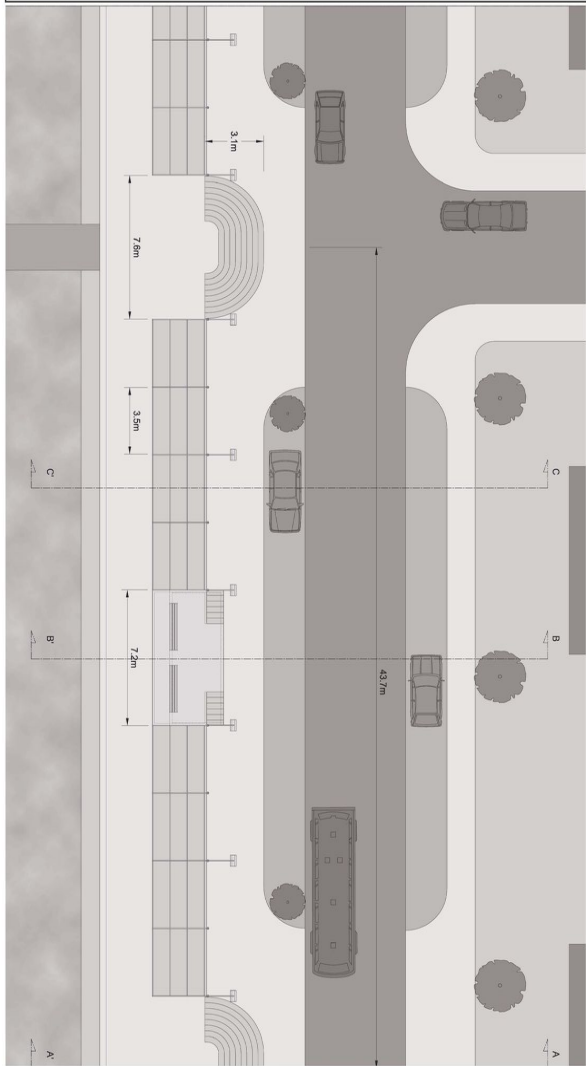




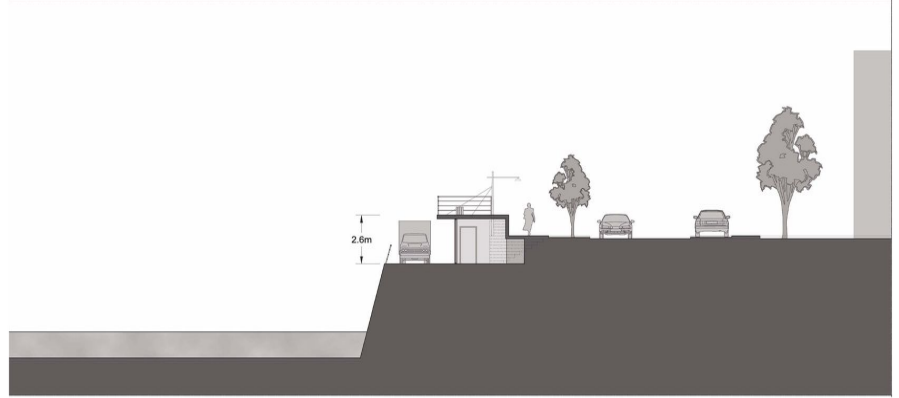
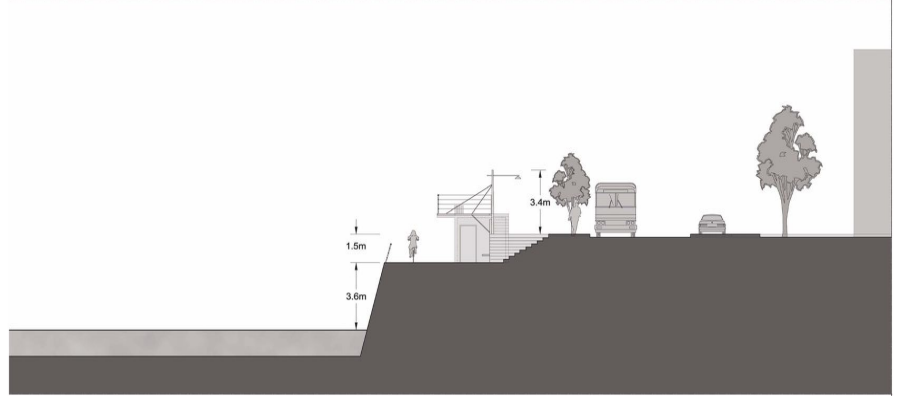
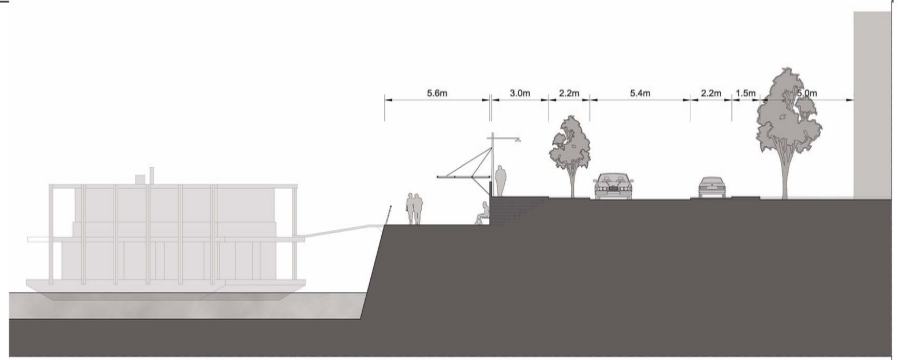
# LE PARC: LE QUAI

GONDOR  
TOUATI

SYLVAIN  
LUCAS



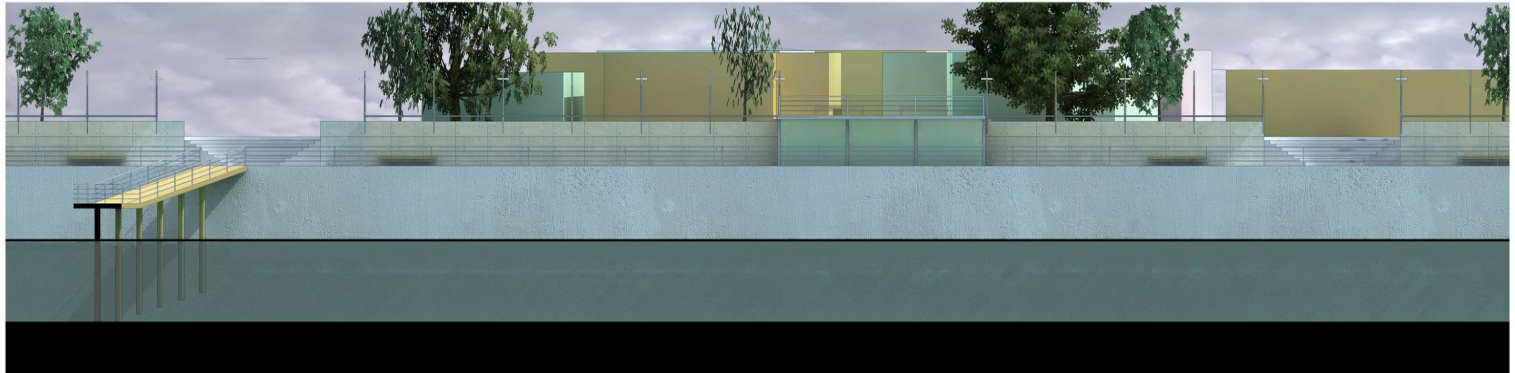
PLAN MASSE. ECHELLE 1:100EME



COUPES. ECHELLE 1:100EME



IMAGE AERIENNE



ELEVATION





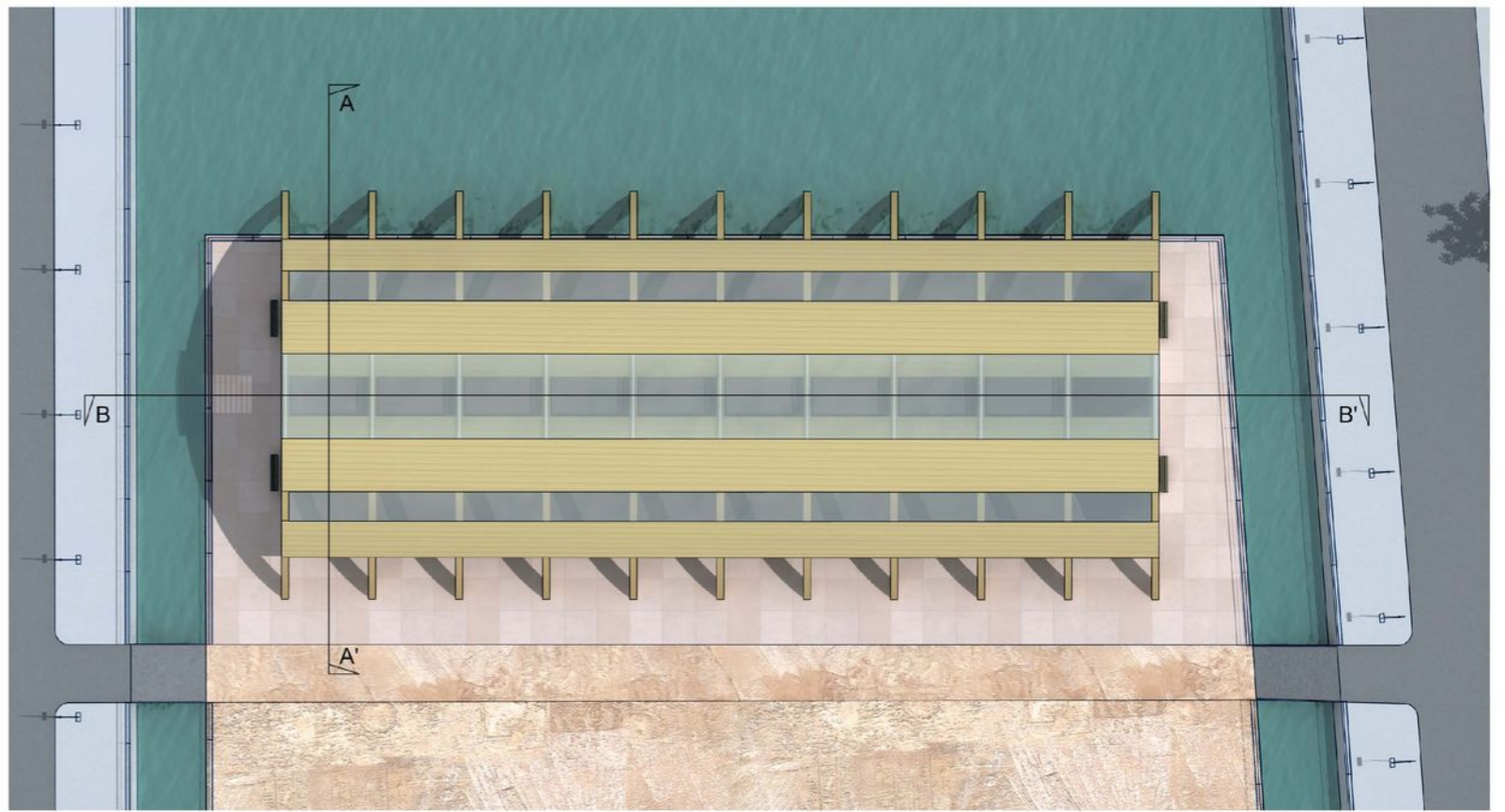
IMAGE AÉRIENNE DES JARDINS ET DU MARCHÉ



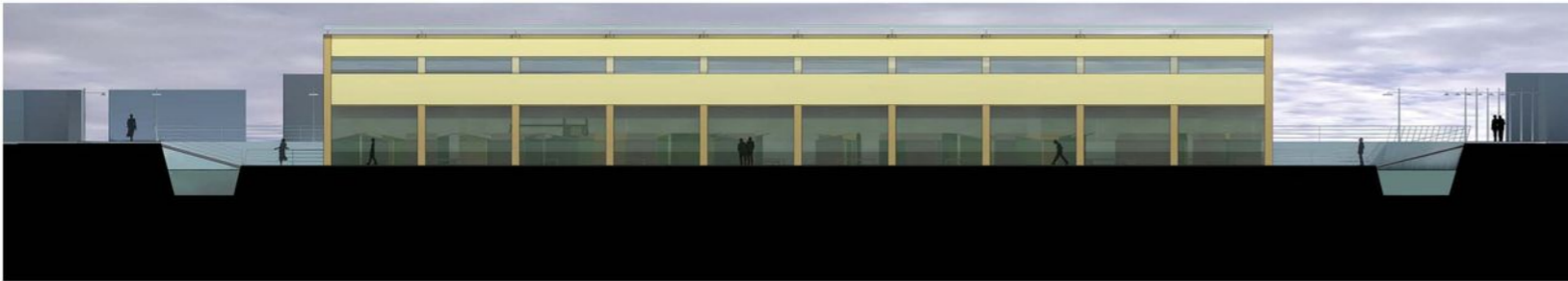
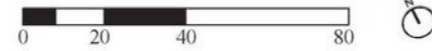
PLAN MASSE DES JARDINS ET DU MARCHÉ



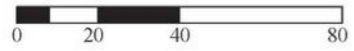
IMAGE AÉRIENNE DU QUARTIER SAINT-LOUIS ET DU MARCHÉ



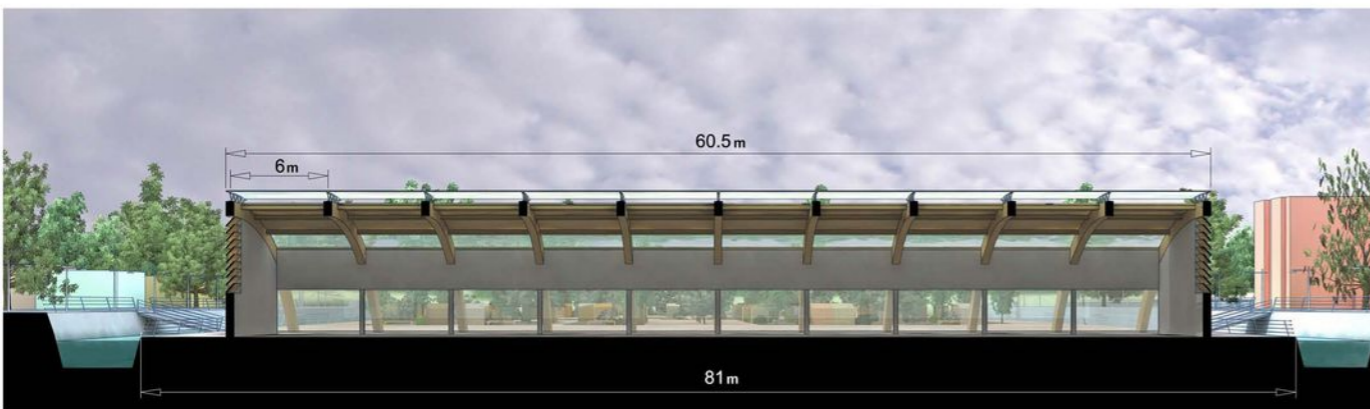
PLAN MASSE DU MARCHÉ



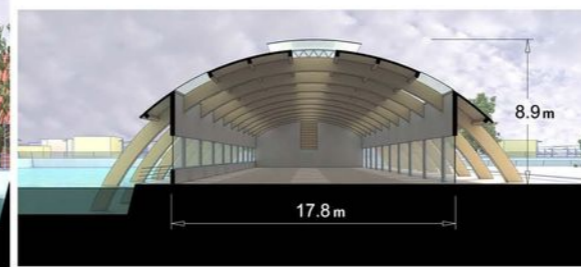
ÉLÉVATION SUD



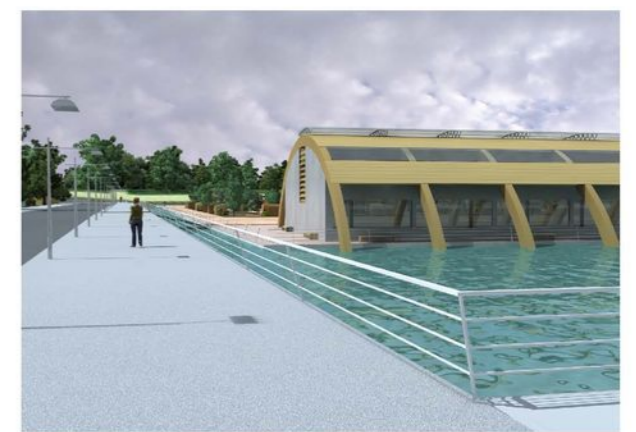
ÉLÉVATION OUEST



COUPE LONGITUDINALE



COUPE TRANSVERSALE

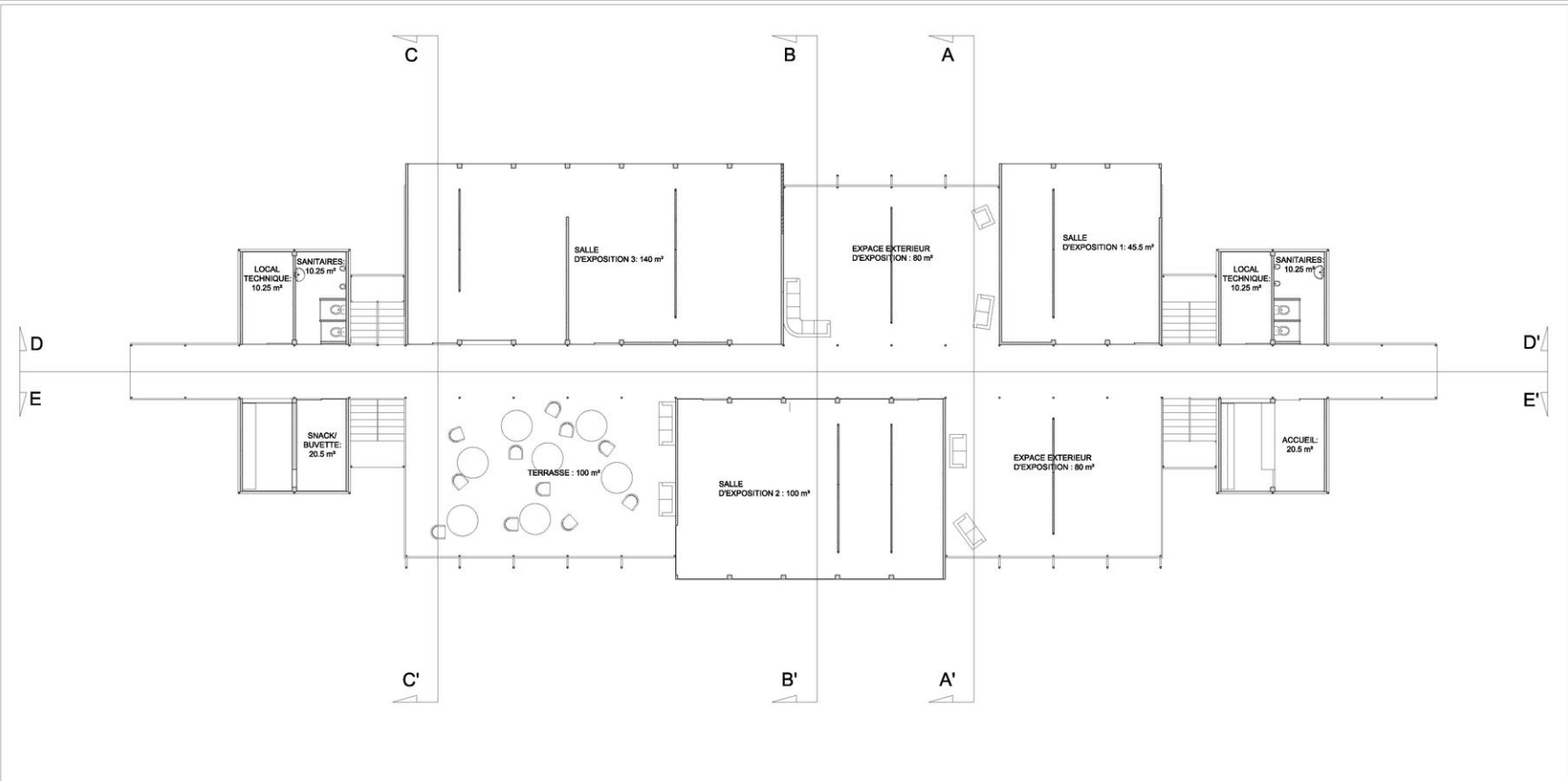


PERSPECTIVE



ÉLÉVATION LATÉRALE JARDINS ET MARCHÉ

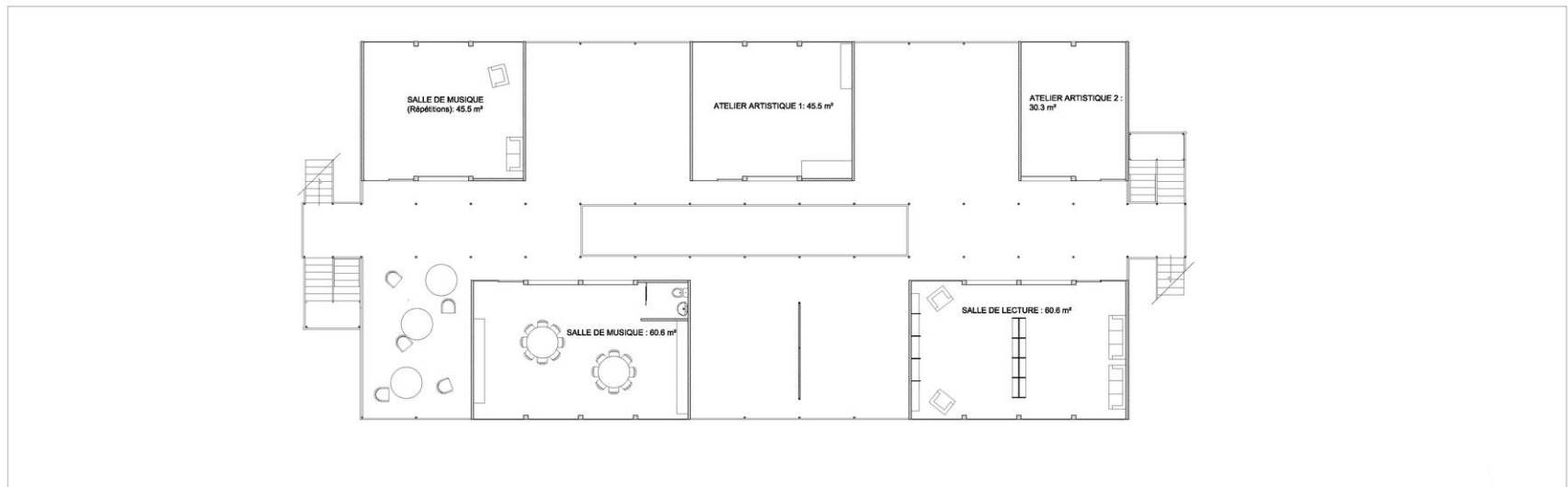




PLAN NIVEAU 0  
Echelle 1/100ème



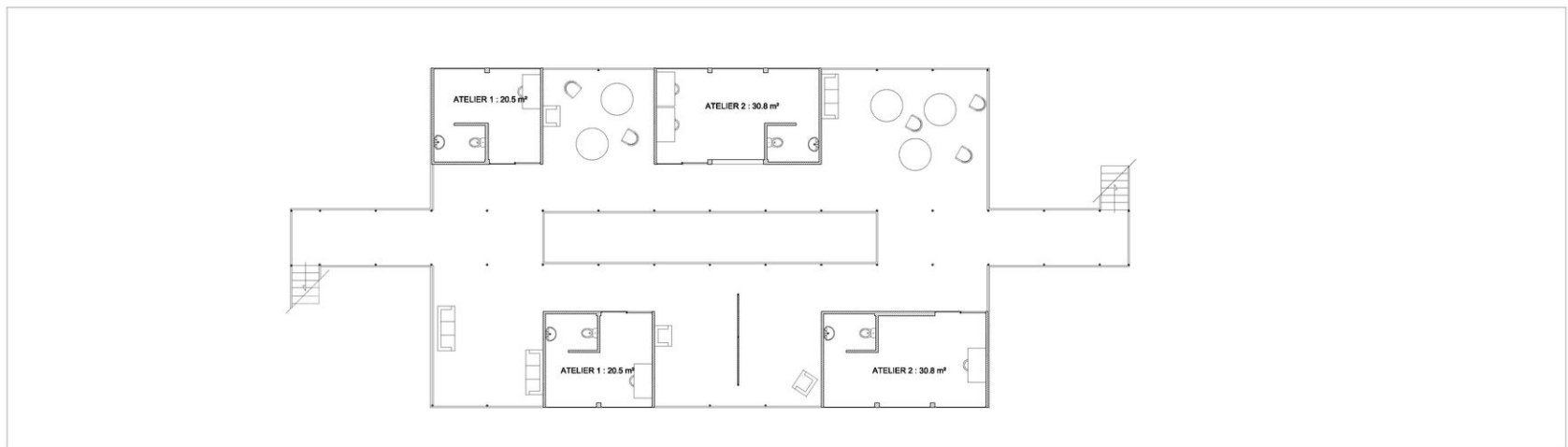
SURFACE TOTALE : 622 m<sup>2</sup>  
 SURFACE DE SERVICE : 82 m<sup>2</sup>  
 SURFACE D'EXPOSITION : 440 m<sup>2</sup>  
 INTERIEURE : 300 m<sup>2</sup>  
 EXTERIEURE : 140 m<sup>2</sup>  
 SURFACE TERRASSE : 100 m<sup>2</sup>



PLAN NIVEAU -1  
Echelle 1/100ème



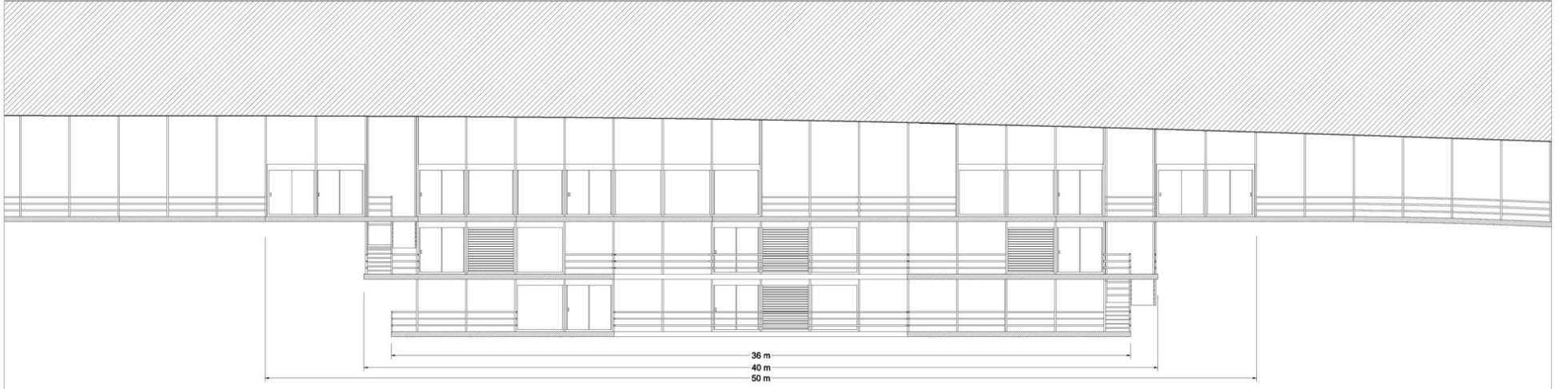
SURFACE TOTALE : 542 m<sup>2</sup>  
 SURFACE BATIE : 242 m<sup>2</sup>



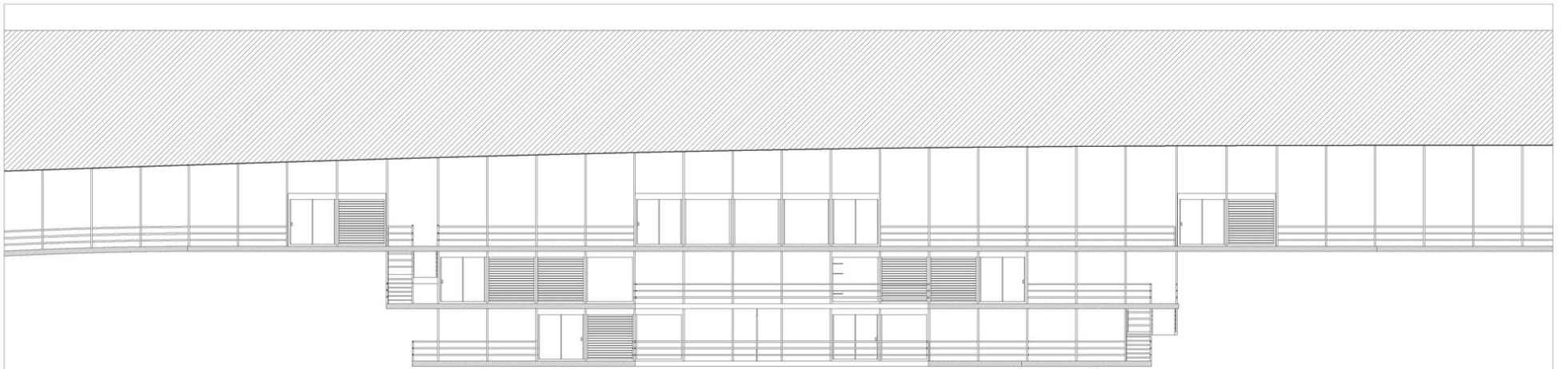
PLAN NIVEAU -2  
Echelle 1/100ème



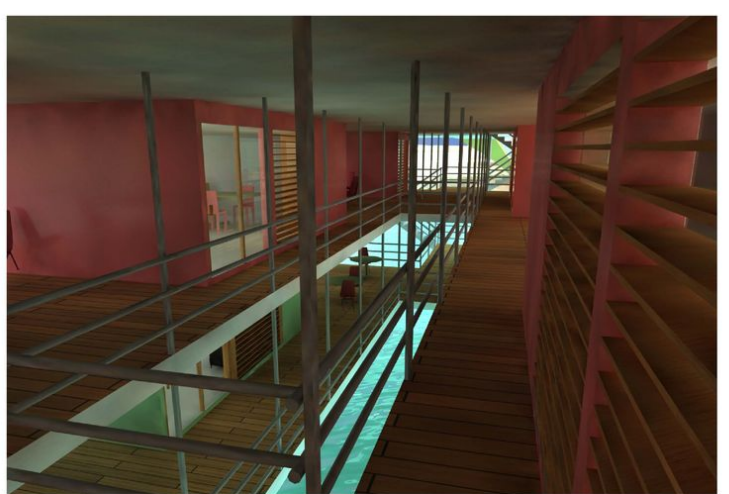
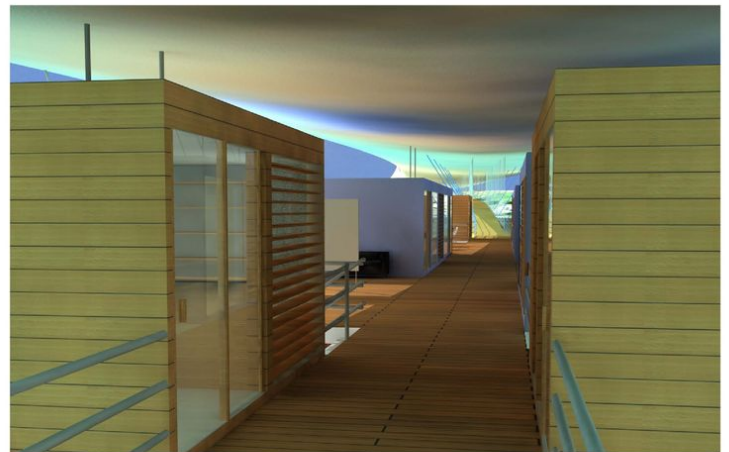
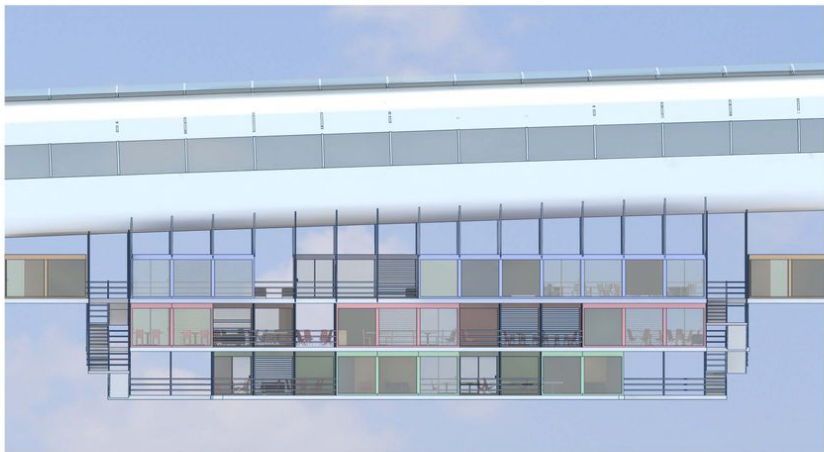
SURFACE TOTALE : 330 m<sup>2</sup>  
 SURFACE BATIE : 102 m<sup>2</sup>



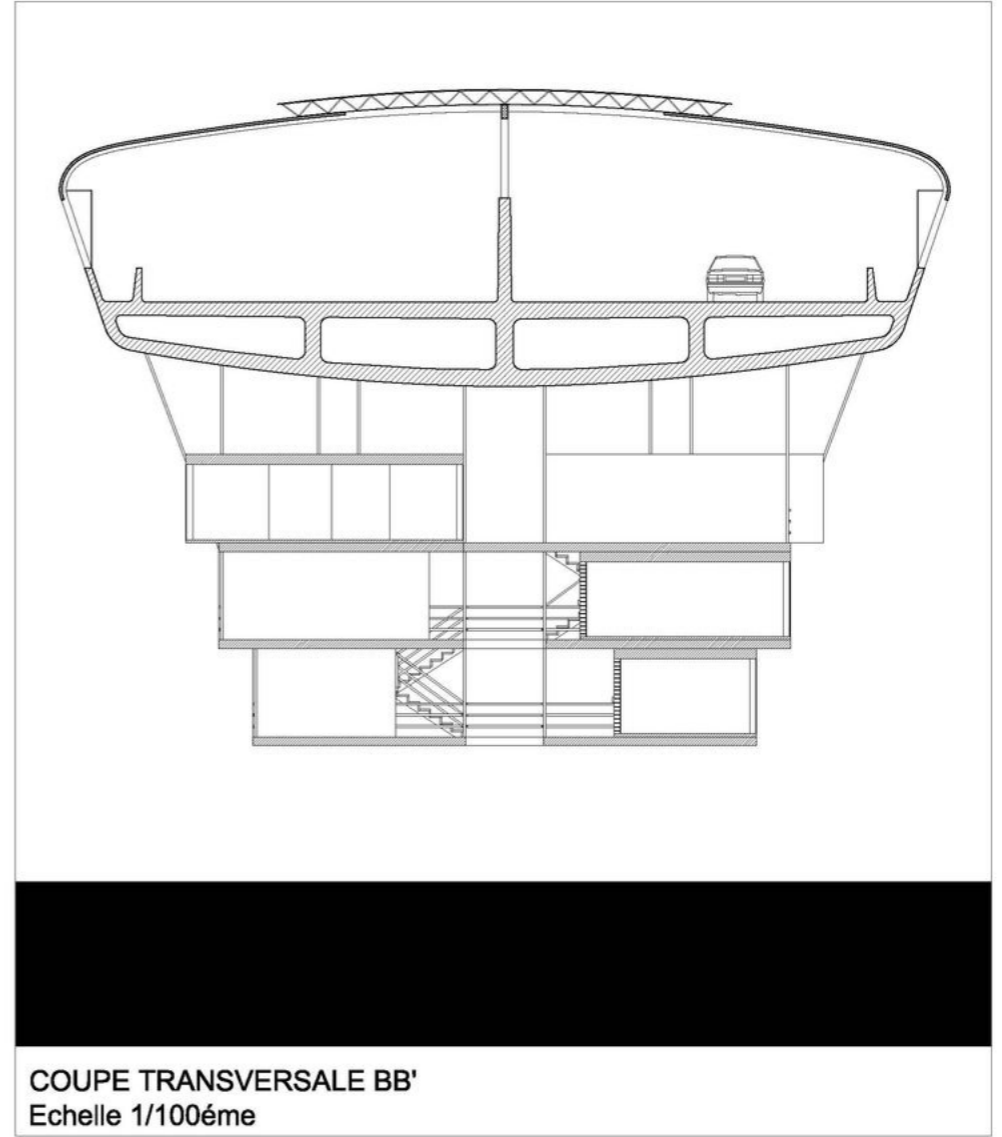
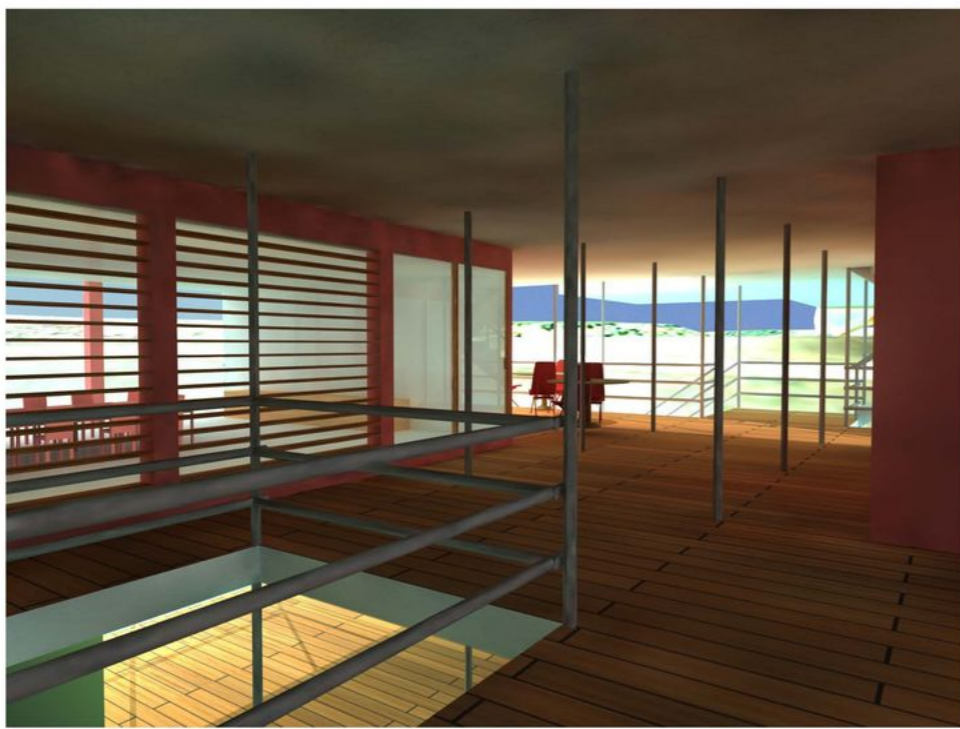
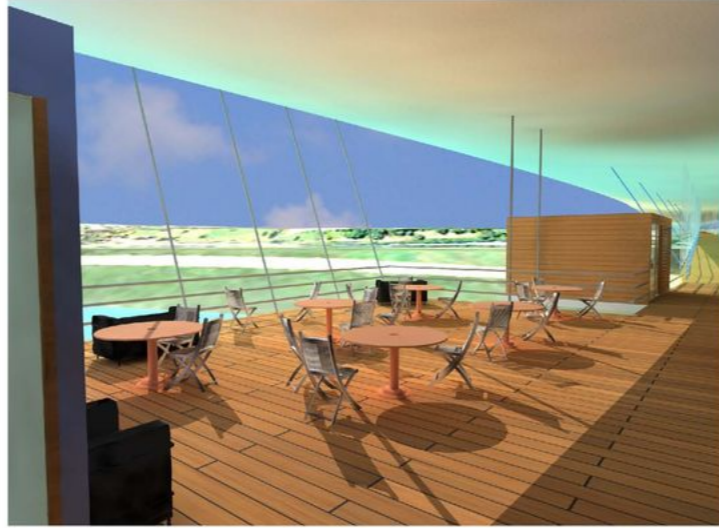
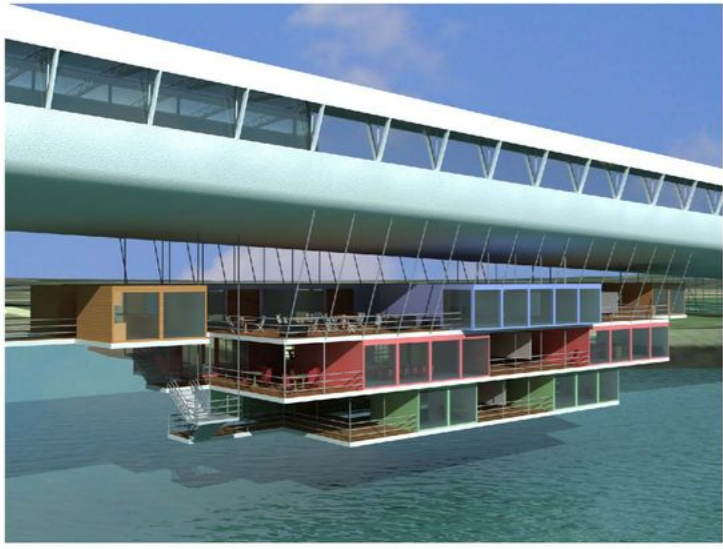
COUPE LONGITUDINALE DD'  
Echelle 1/100ème



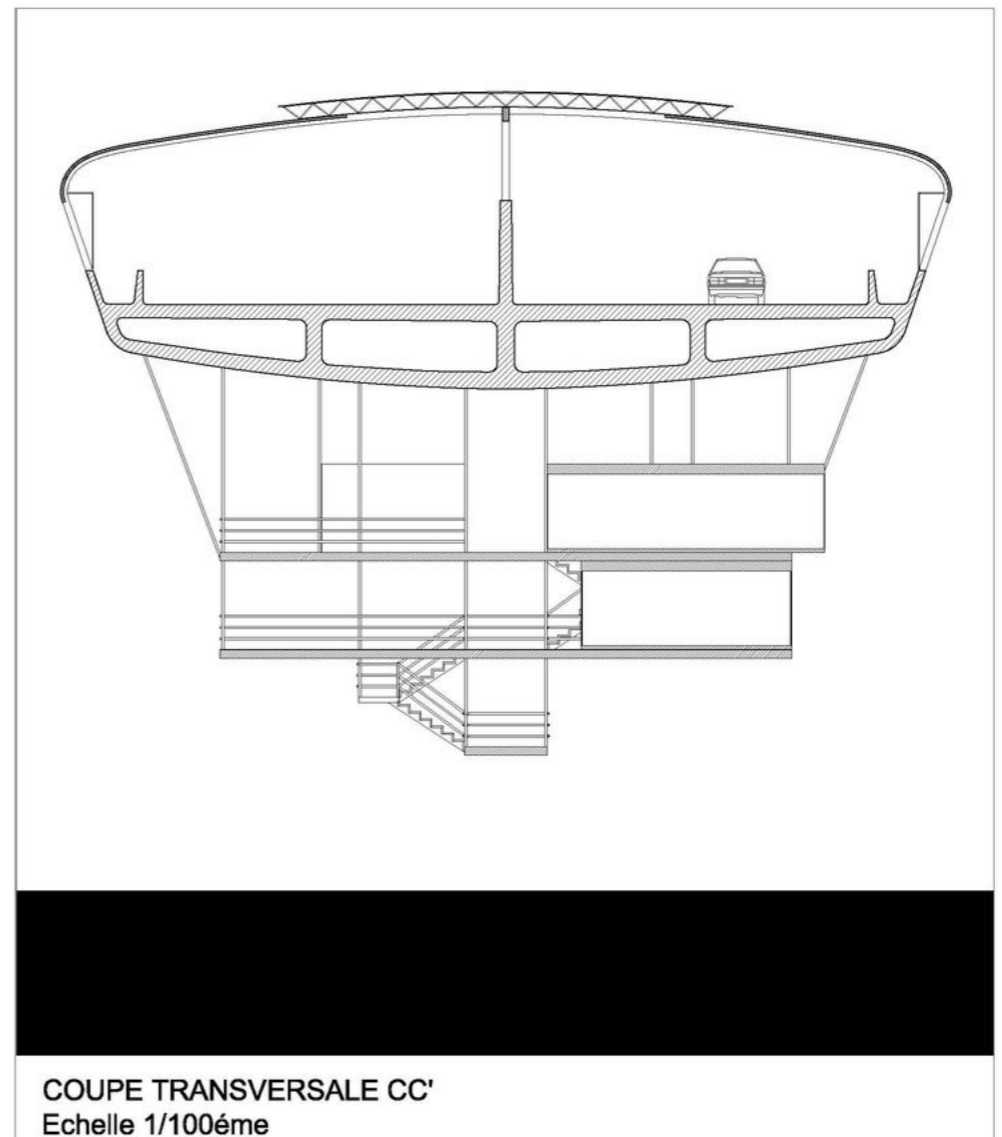
COUPE LONGITUDINALE EE'  
Echelle 1/100ème



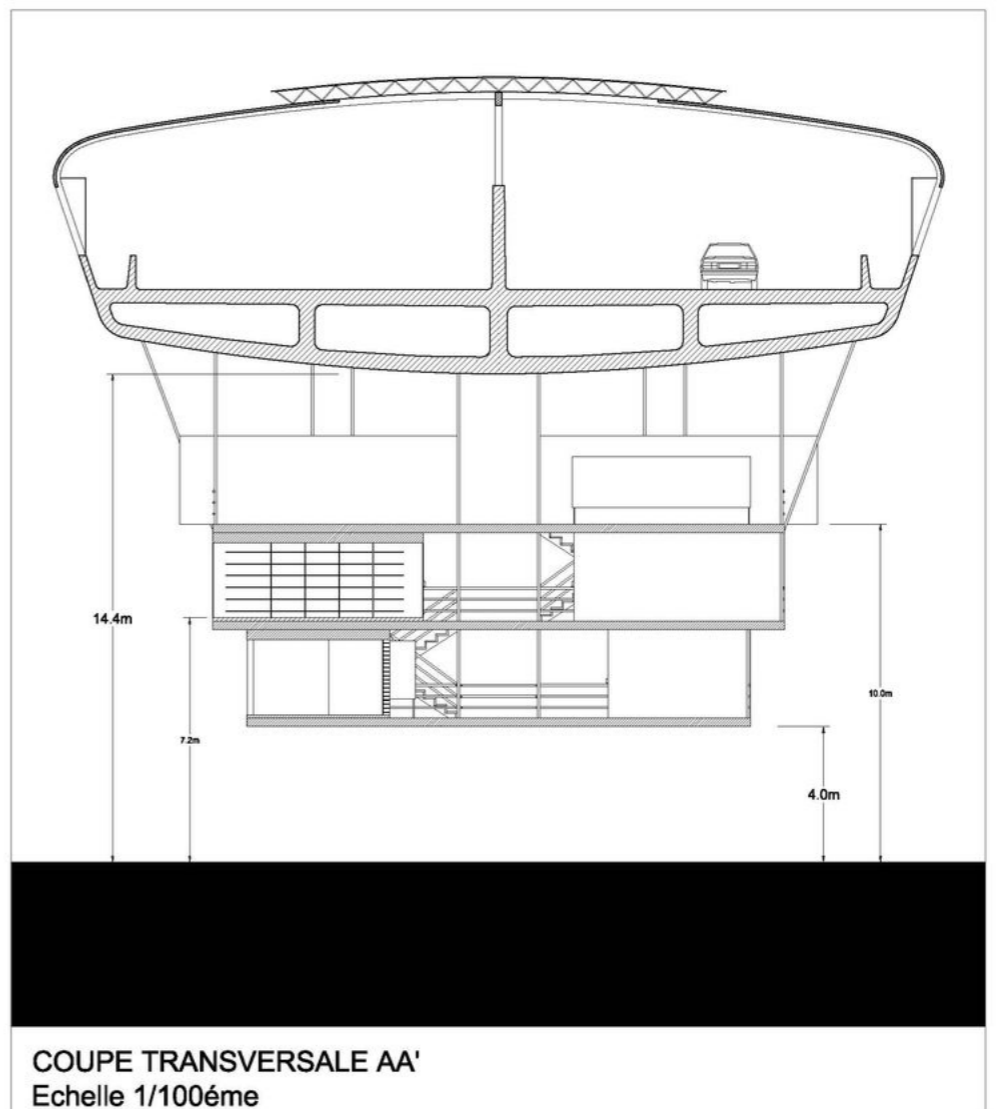




COUPE TRANSVERSALE BB'  
Echelle 1/100ème

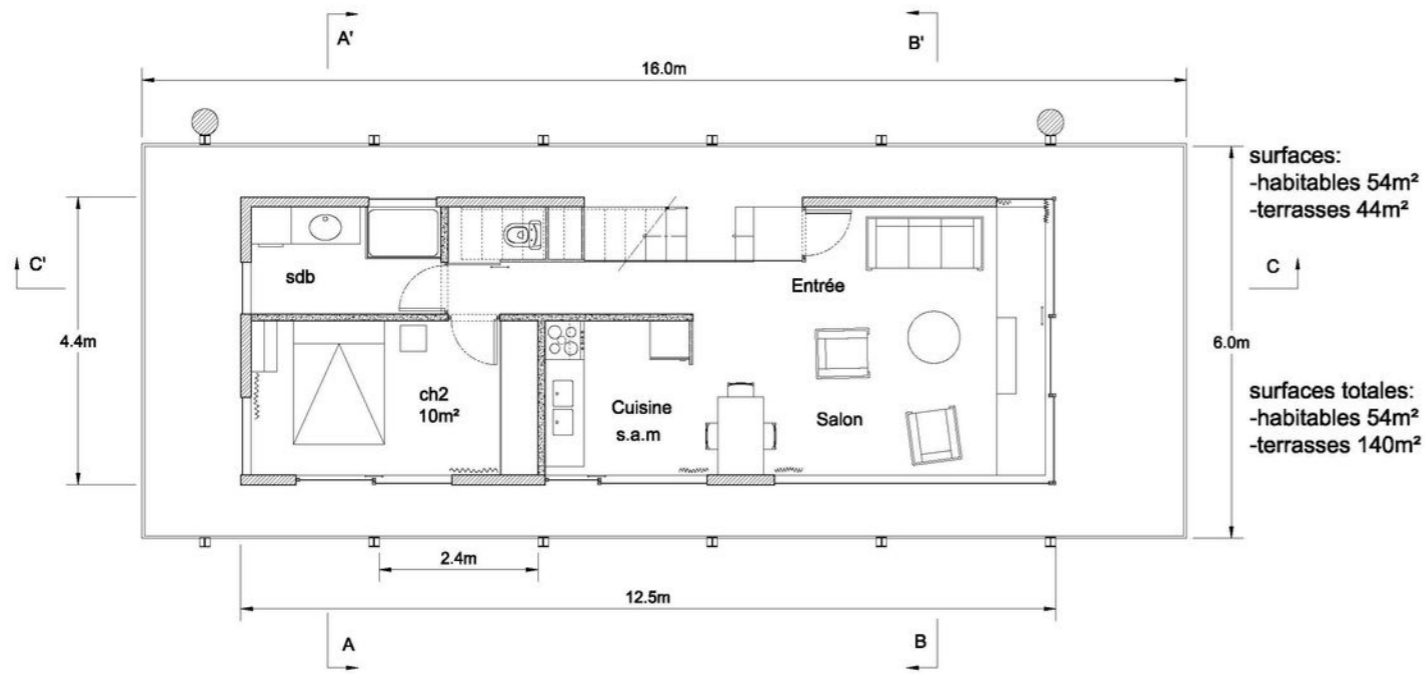
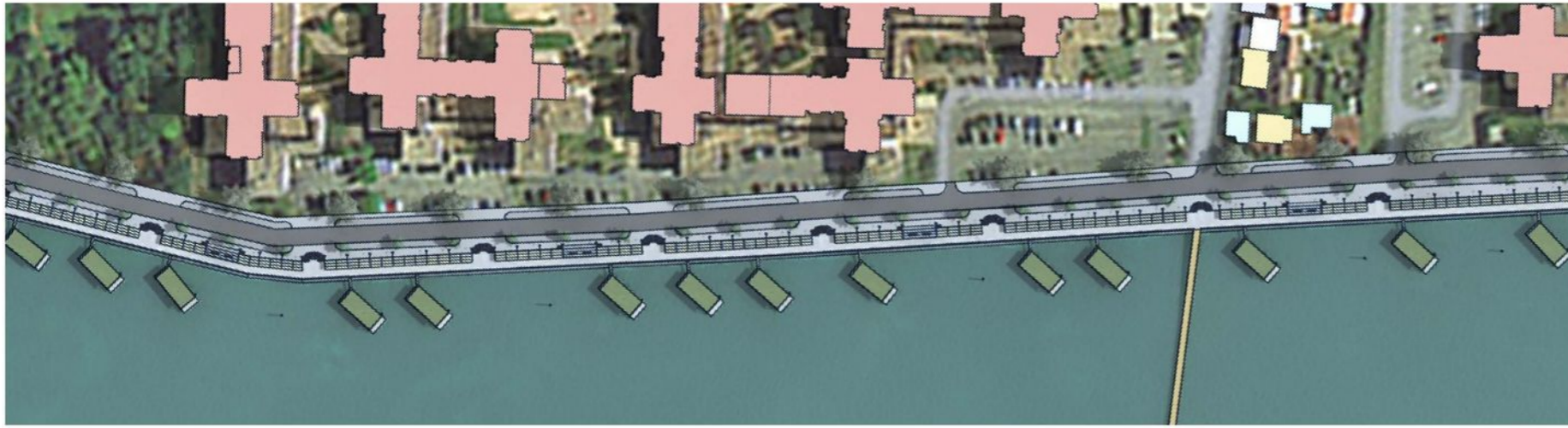


COUPE TRANSVERSALE CC'  
Echelle 1/100ème



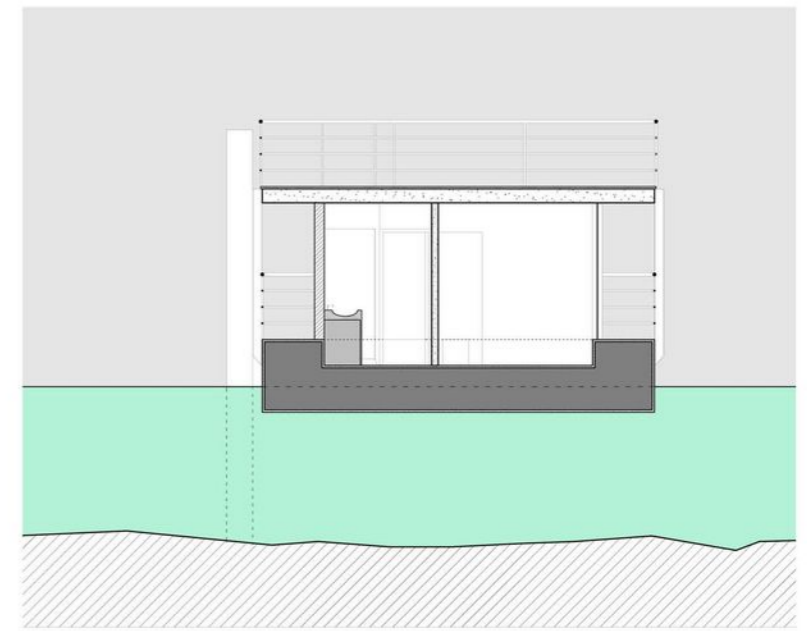
COUPE TRANSVERSALE AA'  
Echelle 1/100ème



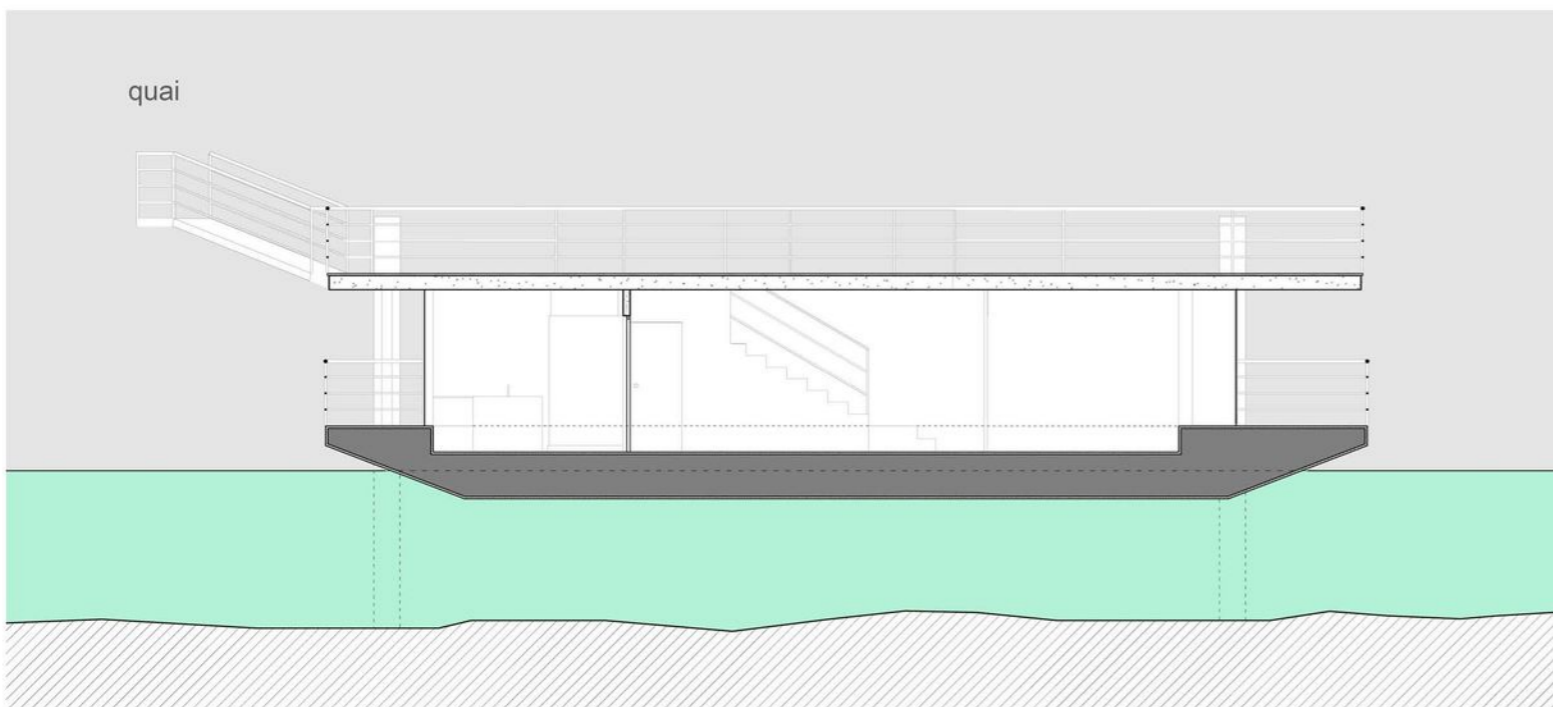


surfaces:  
-habitables 54m<sup>2</sup>  
-terrasses 44m<sup>2</sup>

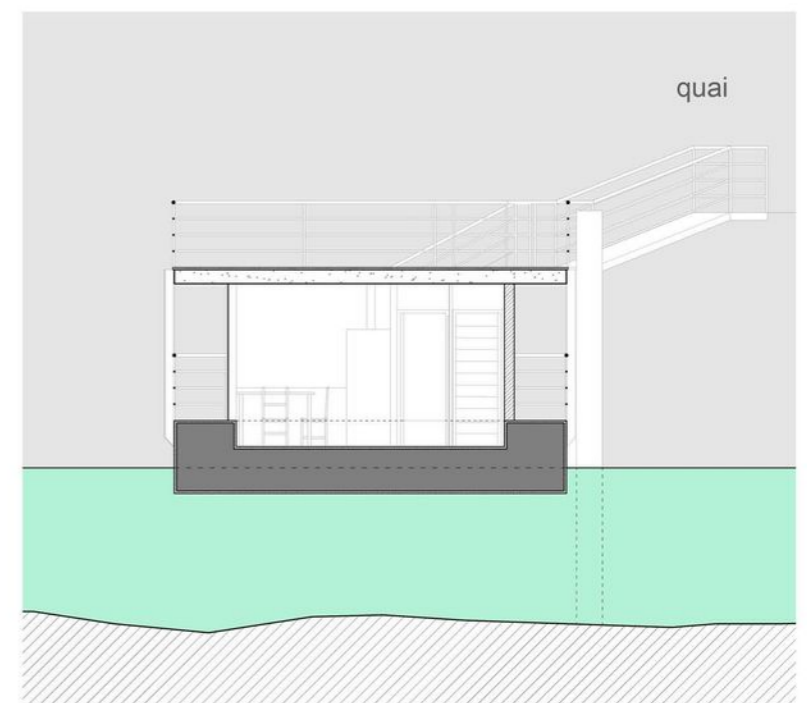
surfaces totales:  
-habitables 54m<sup>2</sup>  
-terrasses 140m<sup>2</sup>



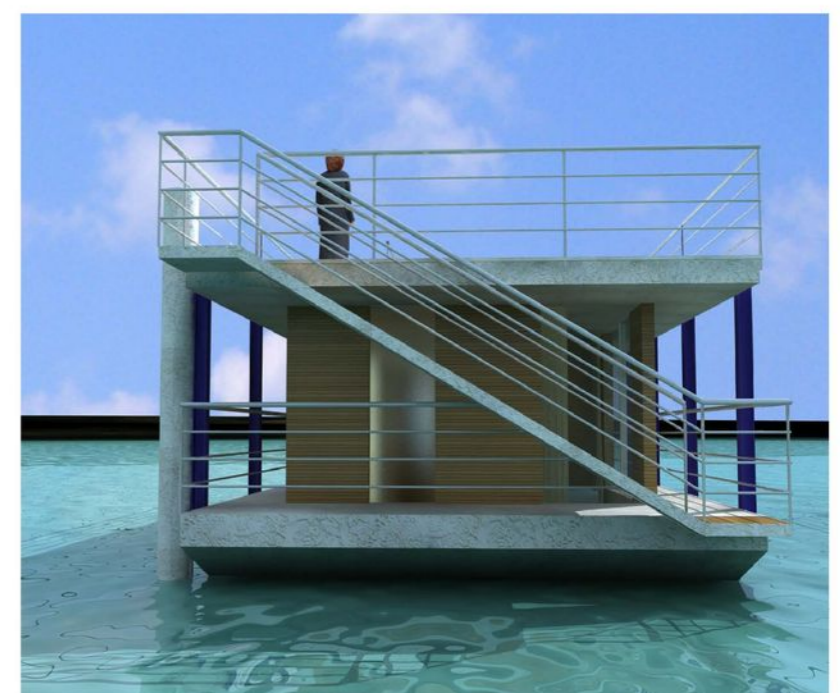
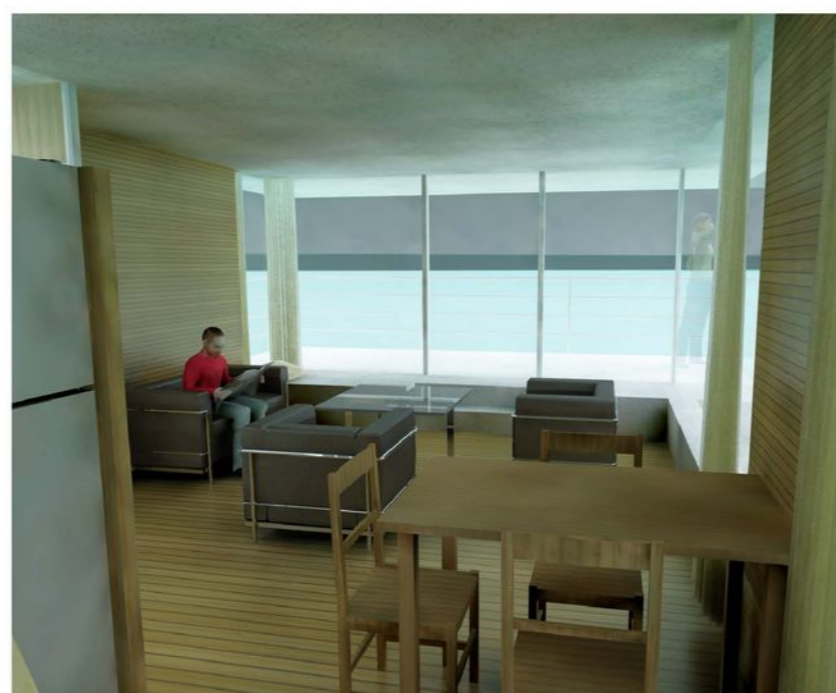
coupe transversale A-A'



coupe longitudinale C-C'

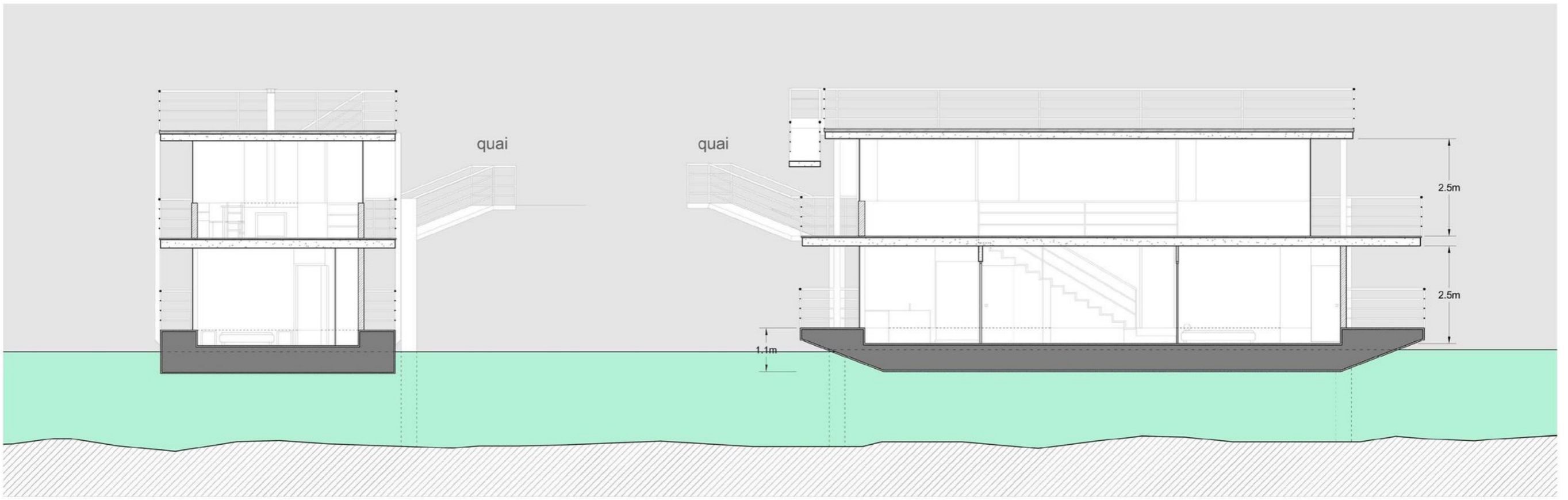


coupe transversale B-B'



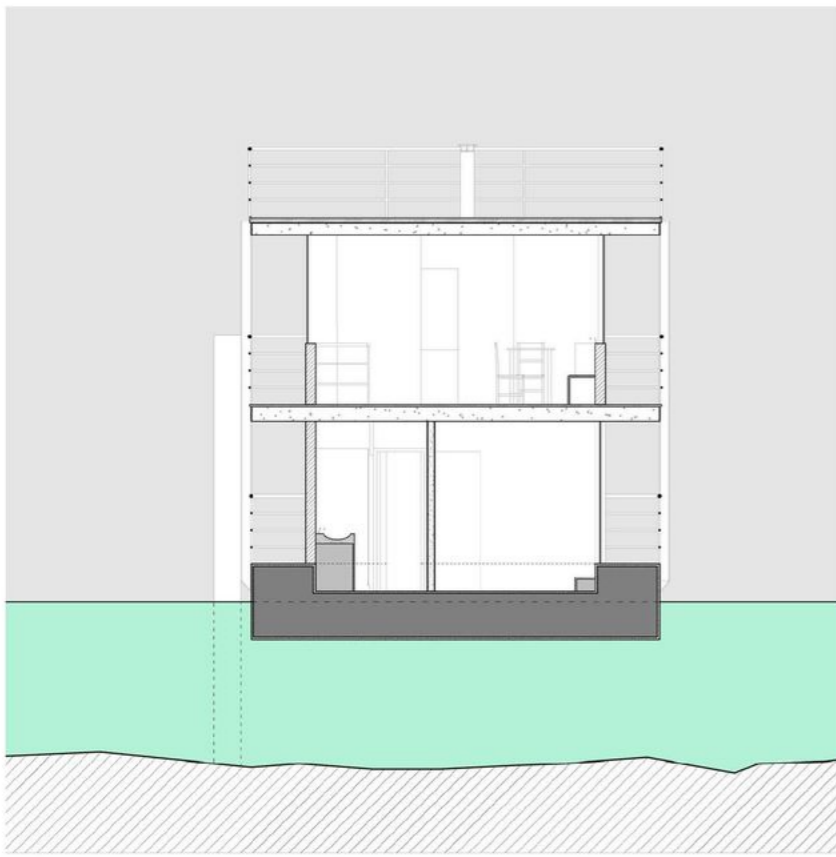


## HABITATION DOUBLE NIVEAUX

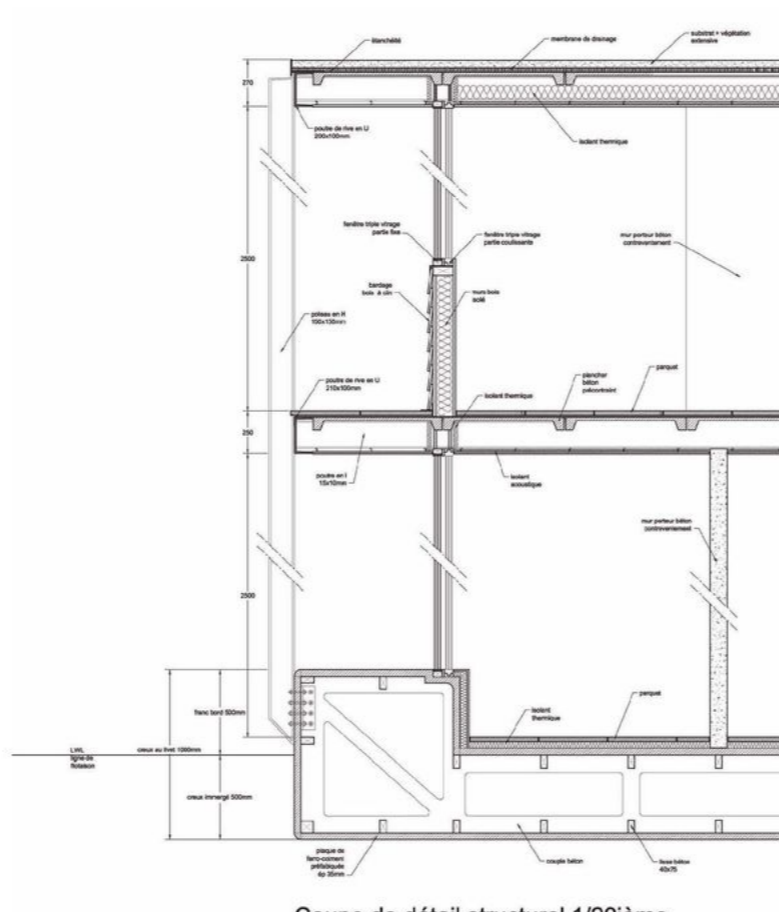


coupe transversale E-E'

coupe longitudinale F-F'



coupe transversale D-D'



Coupe de détail structurel 1/20ième

